



Département de l'Essonne
VILLE DE MARCOUSSIS (91460)

N°	2018-020 1/2
----	-----------------

Extrait du registre des délibérations Du Conseil municipal

L'an deux mil dix-huit
Le jeudi 15 février à 20h10

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis.

Etaient présents :

M. Olivier THOMAS, M. Jérôme CAUËT, Mme Françoise PRIGENT, Mme Rose-Marie FAVEREAUX, M. Serge PIPARD, Mme Mireille BELLEC, M. Sylvain LEGRAND, Mme Catherine DELAITRE, Mme Arlette BOURDELOT, M. Jean-Yves MULLER, M. Gilles GUILLAUME, Mme Sonia ROISIN, Mme Emmanuelle PIC, M. Christophe MICAS, Mme Laure GIBOU, Mme Laurence AMICHAUX, Mme Emmanuelle GREZE, M. Sébastien LE FERREC, M. Alexandre BUSSIERE, M. Damien ROUSSEAU, M. Sébastien BOUET, Mme Marie ZULIANI.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

M. Bernard ELSEMBERG, M. Marcel MONZER, Mme Barbara BASTE, Mme Laurence d'IST, M. Rafik BOUDJEMAÏ, M. Gaëtan FEASSON, Mme Joane GIRAUDON.

Procurations :

M. Bernard ELSEMBERG à Mme Arlette BOURDELOT
M. Marcel MONZER à M. Sylvain LEGRAND
Mme Barbara BASTE à Mme Laurence AMICHAUX
Mme Laurence d'IST à Mme Françoise PRIGENT
M. Rafik BOUDJEMAÏ à M. Jérôme CAUËT
M. Gaëtan FEASSON à Mme Catherine DELAITRE
Mme Joane GIRAUDON à M. Alexandre BUSSIERE

Absent :
Aucun.

Mme Catherine DELAITRE a été désignée Secrétaire de Séance.

Visa Sous-préfecture

Date de convocation
08/02/2018

Date d'affichage

26 FEV. 2018

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	22
Votants	29

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20180215-2018-020-DE
Date de télétransmission : 22/02/2018
Date de réception en préfecture : 22/02/2018

OBJET : AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC.

Rapporteuse : Madame Sonia Roisin

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2011-037 du 27 avril 2011 approuvant le document officiel du programme d'action Agenda 21 de Marcoussis ;

VU la délibération 2016-005 en date du 25 janvier 2016 actant la poursuite de la démarche par le lancement d'un 2^e Agenda 21 à Marcoussis ;

CONSIDERANT qu'une culture de la participation se développe à Marcoussis depuis la mise en place du premier Agenda 21 de la commune et monte en puissance depuis, pour exemple, les 18 mois de concertations de préparation de l'Agenda 21 ont réuni plus de 550 Marcoussisiens.

CONSIDERANT que la commune souhaite acter son engagement à améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la Charte de la participation du public et tout document y afférant ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Olivier THOMAS

